

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

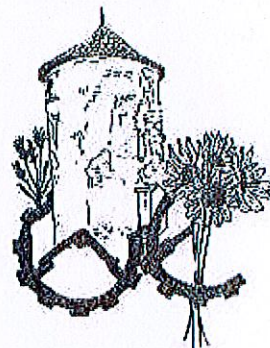
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 7 Novembre 2012

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, BERNARD Jean-François, JAVIX Hervé, CHENAVIER Patrick, MOYROUD Nicolas, PRUDHOMME Julien, SABADEL Jean-Marc, Mmes REYNAUD Françoise, MAZET Elsa, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique.

Attribution de subvention au CCAS et Caisse des Ecoles :

Subvention CCAS : 5.000 €

Subvention Caisse des Ecoles : 800 €

Projet de Groupe Scolaire :

1. Afin de compléter notre dossier de demande d'aide « DETR », il y a lieu que le Conseil Municipal valide le projet d'une part, qu'il autorise M. le Maire au dépôt du permis de construire.
M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'abaisser quelque peu le coût du projet. Dans un premier temps, la construction comportera 3 classes élémentaires, 1 classe maternelle, sa salle de repos et la salle d'activités. Chaque classe sera d'une surface minimum de 60 m². Un espace sera dédié aux enseignants, à la copie informatique. Les liaisons internet seront filaires. La partie périscolaire sera d'environ 140 m². Plusieurs espaces seront mutualisés (sanitaires, préaux, salles d'activités...).
Le coût de la construction ne dépassera pas 1.000.000 € H.T., le coût global incluant le foncier, les VRD, et les honoraires sera au maximum de 1.550.000 € H.T.
Le Conseil Municipal unanime adopte ce projet.
2. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire au dépôt de la demande de permis de construire, sitôt les plans définitifs validés.
3. « Réserve Parlementaire » : le Conseil Municipal unanime autorise M. le Maire à cette demande auprès de J.P. BARBIER, notre député.

Accessibilité aux bâtiments publics :

L'inventaire des travaux nécessaires pour rendre tous les locaux publics accessibles sera réalisé par la commission voirie.

Halte Garderie de NANTOIN :

La Communauté de Communes étudie la prise de compétence « Petite Enfance ». Notre territoire a besoin de 93 places, les équipements de Brezins / Saint Siméon, La Côte Saint André et Nantoin pourraient être mutualisés et gérés par la Communauté de Communes, un guichet unique d'information de la population orienterait les parents vers les garderies, les assistantes maternelles... La décision sera prise fin 2012.

Salon de coiffure :

La SARL Boucle d'Or a débuté son activité le 02/11/2012. Afin de faciliter son installation, le Conseil Municipal accepte sur proposition du Maire la gratuité de la caution (450 €).

Demande des « Amis de Bocsozel » :

L'association souhaite animer le site les 20 et 21 Juillet 2013.

Le Conseil Municipal émet un avis très favorable à cette demande. Les modalités seront arrêtées conjointement, l'information devra être commune à l'association et à la mairie.

Energie Eolienne :

La Compagnie Nationale du Rhône souhaite informer notre commune à ce sujet. Rendez-vous sera pris.

Point Trésorerie :

118.783 € disponible au 6 novembre 2012.

Questions diverses :

- Création d'une commission « Projet Ecole » :
Membres du CM : D. MEHR, H. JAVIX, N. MOYROUD, F. REYNAUD, M.C. MONTABON, V. BUTTIN, B. DETROYAT. S
Seront adjoints des représentants de l'équipe enseignante.